

Dominique Perrault, le village olympique et paralympique - Paris 2024

Le compteur à rebours est lancé !

Le quartier qui accueillera le Village olympique et paralympique à l'été 2024 devra être livré en septembre 2023. Quelque 2400 logements et 119 000 m² d'activités vont voir le jour et former en Seine-Saint-Denis un nouveau morceau de ville prêt à accueillir dès 2025 ses nouveaux habitants.

Paris accueillera les Jeux, cent ans exacte-ment après leur précédente édition dans la capitale française, en 1924. L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine dont je suis mandataire en tant qu'architecte-urbaniste, a démarré ses études à l'automne 2018. Ainsi avons-nous eu la chance de pouvoir pour-suivre les réflexions déjà amorcées en 2016 lors de la candidature de Paris. Celles-ci ont permis de définir les ambitions du projet et leur traduction en actions concrètes pour l'élaboration d'un plan-guide d'aménagement, remis en décembre 2018 à la Solidéo.

La démarche de conception est nouvelle. Le Village est pensé en premier lieu comme un quartier métropolitain, ancré sur son territoire et sa géographie, qui accueillera la famille olympique, et non comme un village olympique que l'on transformera ensuite en quartier. Notre réflexion s'inscrit donc dans le temps long, l'usage olympique étant envisagé comme une étape intermédiaire, aussi marquante que ponctuelle.

Le projet ne se structure pas ex nihilo, sur des espaces libérés ou conquis à cet effet, mais s'inscrit au contraire dans une histoire et des processus de mutation urbaine déjà en-gagés. Sa conception et sa mise en œuvre impliquent de « faire avec » ce qui existe, et d'aller au-delà, en développant des continuités urbaines et paysagères et des inter-actions avec son environnement immédiat et l'ensemble de la métropole, à l'horizon 2025 et à plus long terme 2050. En explorant au mieux ses atouts géographiques, culturels ou historiques, nous espérons que le Village puisse devenir un exemple, celui d'une ville qui se transforme sur elle-même pour devenir métro-pole, une ville qui se nourrit de son héritage et explore ses atouts, géographiques, sociaux, culturels ou historiques, pour intégrer naturellement le Grand Paris.

Le site choisi possède de nombreux atouts. Proche de deux équipements majeurs des Jeux, le Stade de France et le futur Centre aquatique olympique, il profitera d'un accès direct à l'autoroute A86 et à la nouvelle gare Saint-Denis Pleyel du Grand Paris Express, qui permettra de rejoindre en quelques minutes le centre de Paris. Il bénéficie aussi d'un patrimoine industriel d'une qualité exceptionnelle, dont 90 000m² restent encore à réhabiliter.

La revalorisation du rapport à la Seine représente le second axe fort de notre dé-marche. Le renforcement des liens entre la métropole et le fleuve est l'une des ambitions des Jeux. La Seine sera aussi l'élément structurant du Grand Paris capable de connecter les territoires. Notre projet cherche à retrouver ce lien au fleuve et vient dilater les berges, avec la volonté d'étirer le paysage vers

l'intérieur du site et de renforcer les continuités écologiques. La trame urbaine et paysagère s'oriente vers le fleuve, avec des mails plantés orientés perpendiculairement à celui-ci. Nous nous sommes également attachés à la topographie du lieu pour en révéler les qualités, en exploitant les différences de niveaux par la création de grandes allées et terrasses qui encourageront une descente vers les berges et offriront de nouvelles perspectives. Le Village tirera également parti de son héritage architectural tramé par de grandes « cathédrales. » industrielles implantées perpendiculairement au fleuve. La logique héritée de l'histoire du site offrira une réponse urbaine forte et cohérente par la composition de volumes simples et lisibles. En écho aux grands objets architecturaux existants, six pièces urbaines baptisées « îlots-bateaux. », composés d'immeubles en plot, sont proposées. Compromis entre la compacité exigée par les exigences de durabilité et la nécessité d'offrir aux logements un bon ensoleillement et des vues multiples, la morphologie en « plot » s'adapte à une grande variété de programmes (logements, bureaux, résidence étudiante, commerces, etc.). Ceux-ci composent des ensembles ouverts sur l'espace public et sur des cœurs d'îlots végétalisés offrant des cadrages sur le grand paysage. Par ailleurs, leur altimétrie, de R+3 à R+14, établit une continuité avec le contexte existant. Le soin apporté à la trame et à la qualité des espaces publics, qui formeront 49 % de la surface totale de la ZAC, renforcera également les continuités urbaines. La trame urbaine regroupe deux grandes perpendiculaires à la Seine, liens majeurs entre Pleyel - Gare du Grand Paris Express et le fleuve, et deux grandes parallèles qui formeront tantôt l'entrée du quartier tantôt une connexion avec le vieux Saint-Ouen.

L'héritage du Village olympique n'est pas une finalité mais au contraire le point de départ et l'objectif premier de sa conception. Nous souhaitons lui donner une forte dimension environnementale et développer un quartier exemplaire pour le Grand Paris, qui mette l'accent sur des exigences élevées en matière de durabilité, développe des espaces publics généreux, valorise des modes de transports doux et encourage un renforcement de la biodiversité. En outre nous souhaitons qu'il puisse anticiper les nouveaux paradigmes urbains de 2030 et proposer le développement de trames de déplacements pour tous les types d'usagers avec une vision évolutive à horizon 2050. Le Village offrira aux délégations d'athlètes une expérience du Grand Paris et de son territoire. Mais bien plus, il nous encourage à innover dans de nombreux domaines, celui de la programmation, de la durabilité et de la réversibilité, pour encourager le développement d'une vie urbaine locale connectée à la grande échelle de la métropole.

Droits illustration : © Dominique Perrault Architecte_AgenceTER_Adagp
Retrouvez prochainement en kiosque le supplément spécial MIPIM 2019